



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/68

**Réunion du 13 septembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de Mme Françoise PAYEN, 1^{ère}
adjointe**

Date de convocation : 06/09/22

Date d'affichage : 06/09/22

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Francis BOLY a donné pouvoir de vote à Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Valentine DION a donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Jean DUCASTEL a donné pouvoir de vote à M. Marc DESGEORGES, M. Yann DUGARD a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Benoît LAIES a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir à M.. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Magali ROGER

OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DE MURS ET TOITURES : Approbation du plan de financement et autorisation de dépôt de demandes de subventions

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme/travaux » du 21 octobre 2021 portant sur les projets suivants :

- Réfection du mur en pierre de chaque côté des escaliers dans le secteur de l'Eglise de Vrizy,
- Réfection du mur du cimetière de Terron sur Aisne,
- Réfection toiture logements Avenue Charles de Gaulle à Vouziers,
- Travaux de couverture d'un bâtiment Terron sur Aisne

Considérant que ces projets peuvent être présentés au titre de différents dispositifs de soutien auprès de la Région Grand Est dans le cadre de la reconquête du patrimoine bâti public dans les Ardennes, de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR 2023 ;

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Montants prévisionnels		Subventions prévisionnelles		
Mur secteur église Vrizy	7 858,00 €	Région Grand Est	50%	15 664,31 €
		DETR	20%	6 265,72 €
Mur cimetière Terron	3 720,61 €			
Couverture Désamiantage 66 Avenue Charles de Gaulle	15 840,00 €			
Toiture Bâtiment Terron sur Aisne	3 910,00 €			
TOTAL MONTANTS ELIGIBLES HT	31 328,61 €	TOTAL DES SUBVENTIONS		21 930,03 €
		Autofinancement HT		9 398,58 €
TOTAL Général HT	31 328,61 €	TOTAL Général HT		31 328,61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser la réalisation des travaux présentés ci-dessus,
- De solliciter pour chacune des opérations au taux le plus élevé possible auprès de la Région Grand Est, de l'Etat au titre de la DETR 2023, ainsi que de tout autre partenaire potentiel selon le plan de financement ci-dessus ;
- De charger le Maire ou son adjoint de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :